



Union sportive de Chambray - *KARATE*



INSCRIPTION

1/3) Identification du karatéka :

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ SEXE : M F

Votre grade karaté :

ADRESSE : _____

C.P : _____ VILLE : _____

TÉLÉPHONE FIXE : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ PORTABLE : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Courriel (majuscule svp) : _____ @ _____



**ATTESTATION SUR L'ETAT DE SANTE POUR MINEUR(E) (obligatoire pour l'obtention d'une licence)
Document disponible sur le site du club « Attestation de santé pour mineur(e) »**

CERTIFICAT MEDICAL POUR MINEUR(E) (Obligatoire si pratique du karaté en compétition)

Coordonnées à contacter en cas d'urgence : (parents, tuteurs...)

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

C.P : _____ VILLE : _____

TÉLÉPHONE FIXE : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ PORTABLE : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Courriel (majuscule SVP) : _____ @ _____

2/3) Cotisation :

NOM DE L'EMETTEUR	Chèque N° _____	_____ €
	Chèque N° _____	_____ €
	Chèque N° _____	_____ €
	Espèce	_____ €
	A.N.C.V.	_____ €
	Coupons-sport	_____ €
	Passeport loisirs	_____ €
	Pass' Sport	_____ €

AUTORISATION

Je soussigné (e), _____ autorise :

- Mon fils, ma fille à pratiquer le Karaté au sein de l'USC KARATE.
 - A être transporté(e) dans les véhicules des dirigeants et accompagnateurs du club à l'occasion des compétitions, entraînements et stages divers.
 - Les responsables de la section à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaire (hospitalisation, SAMU, pompiers, ...)
 - La prise de vue ainsi que la publication de mon image ou celle de mon enfant sur les différents supports en respectant l'anonymat.
- OUI..... NON (rayer la mention inutile)

3/3) REGLEMENT INTERIEUR (extrait)

- A) Adhérer à l'US Chambray Karate, c'est accepter tout risque inhérent à la pratique sportive. Pour les adhérents mineurs, ce risque est accepté par le tuteur légal dès lors qu'il inscrit le mineur à l'USC Karaté.
- B) Ce risque s'entend dans le cadre normal de l'activité dès lors que la pratique entre dans le cadre légal et réglementaire.
La responsabilité de l'USC Karate n'est engagée que dans la limite des horaires d'entraînement. Sont exclus les déplacements domicile > lieu d'entraînement et inversement.
- C) La possession d'une licence fédérale (FFK) en règle, une cotisation réglée, une attestation de l'état de santé de non contre-indication pour les mineurs et un certificat médical (en cas de compétitions pour les mineurs) sont les conditions pour participer aux entraînements et activités du club.
- D) Les horaires d'entraînement sont communiqués par la section aux adhérents ou à leur représentant légal, ainsi que le lieu d'entraînement et le nom de l'éducateur.
- E) **Dans le cas des adhérents mineurs, le responsable légal est tenu de s'assurer de la présence de l'éducateur ou d'un responsable de la section et lui remettre le mineur. En cas d'absence de l'éducateur et/ou d'un responsable, quinze minutes après l'horaire prévu, le cours est considéré annulé.**
A la fin de l'horaire prévu, tout mineur dont le représentant légal ne se sera pas présenté et/ou manifesté, sera remis aux autorités compétentes (police municipale, gendarmerie...) sans que la responsabilité du club puisse être engagée.
- F) Il appartient aux adhérents de prendre connaissance des conditions d'assurance que couvre la licence fédérale et, éventuellement de prendre leurs dispositions pour compléter ces conditions.
- G) Dans le cas de compétitions/stages se déroulant en dehors de la commune, le représentant légal d'un mineur autorise le transport de celui-ci dans les véhicules mis à dispositions par l'USC Karaté ou dans celui des accompagnateurs ou dirigeants.
- H) En cas d'accident pendant les horaires d'entraînement ou pendant les compétitions liées à l'activité sportive, le représentant légal d'un mineur autorise l'USC Karaté à faire transporter le mineur dans un véhicule sanitaire et à faire effectuer, en cas de besoin, tout acte médical ou chirurgical présentant un caractère d'urgence.
- I) Tout licencié à l'US Chambray karaté sera tenu responsable des dégradations qu'il aura commises dans les locaux mis à la disposition de la section.

DATE ET SIGNATURE (Mention « lu et approuvé »)

Nos sites Internet

<https://www.karatechambray.fr/>

<https://www.instagram.com/karatechambray/>

<https://www.facebook.com/karatechambray/>